

CANADA  
PROVINCE DU QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire de la municipalité de Bolton-Ouest a été tenue le lundi 5 août 2013 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS: Maire Donald Badger

Conseillers:

#1 Lisa Merovitz, #2 Joann McBrine, #3 Julian Tuer, #5 Stanley Horne, #6 Cedric Briggs ainsi que l'Inspecteur à la voirie Peter Kralik

ABSENT : Conseiller #4 Frank Simms

et la Directrice-générale Carrol Kralik

-----  
ORDRE DU JOUR

1.	<u>OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>
1.1	-La nomination d'un secrétaire pour la réunion
2.	<u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>
3.	<u>ADOPTION DU PROCES-VERBAL</u> -de la réunion tenue le 2 juillet 2013
4.	<u>PÉRIODE DE QUESTION</u>
5.	<u>URBANISME</u>
5.1	-Dérogation mineure #057
5.2	-Rapport du CCU
5.3	-Adoption des projets de règlements #264-2008-1-2013 zonage, #265-2008-1-2013 lotissement, #271-2008-1-2013 plan d'urbanisme afin de se conformer au SARR
5.4	-Résolution concernant le règlement #266-2008 construction
5.5	-Résolution concernant le règlement #267-2008 permis et certificats
5.6	-Résolution concernant #326-2008 sur les conditions d'émission du permis de construction
5.7	-Adoption du projet de règlement #271-2008-2-2013 modifiant le plan d'urbanisme afin d'inclure le bien patrimonial du cimetière Fuller dans une zone à protéger
5.8	-Avis de motion afin d'amender le règlement #329-2010 règlement concernant la vidange obligatoire des fosses septiques
6.	<u>MUNICIPAL INSPECTOR REPORT</u>
6.1	-Rapport pour le mois de juillet 2013
7.	<u>CORRESPONDANCE / CORRESPONDENCE</u>
7.1	-Demande d'appui de la ville de Sutton concernant un règlement imposant le port du casque à vélo pour les moins de 18 ans
8.	<u>ADMINISTRATION</u>
8.1	-Autorisation d'une dépense pour une formation de groupe-élection, logiciel Sygem-élection
8.2	-Assurances municipales 2013-2014
8.3	-Assurance collective pour les employés de Bolton-Ouest
8.4	-Lettre de démission de la Directrice-générale
9.	<u>VOIRIE</u>
9.1	-Rapport de l'inspecteur à la voirie pour le mois de juillet 2013
10.	<u>INCENDIE</u>
10.1	-Coûts pour les interventions des mois d'avril, mai & juillet 2013
11.	<u>VARIA</u>
11.1	-Résolution afin de faire des dons à la Croix-Rouge pour les personnes touchées par la catastrophe à Lac-Mégantic
12.	<u>COMPTES à PAYER</u>

1.1

#084-0813

La nomination d'un secrétaire pour la réunion

Proposé par conseiller Horne  
appuyé par conseiller Briggs et résolu à  
l'unanimité QUE Peter Kralik soit nommé le  
secrétaire pour la réunion.

2.

#085-0813

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par conseillère Merovitz  
appuyé par conseillère McBrine & résolu à  
l'unanimité QUE l'ordre du jour proposé soit  
adopté tel qu'amendé.

3.

#086-0813

ADOPTION DE PROCES-VERBAL

Proposé par conseiller Horne  
appuyé par conseiller Tuer & résolu à  
l'unanimité QUE le procès-verbal de la réunion  
régulière de 2 juillet 2013 soit adopté tel que  
rédigé.

4.

PÉRIODE DE QUESTIONS

+/- 20 personnes assistaient.

5.

URBANISME

5.1

#087-0813

Dérogation mineure #057 -#lot P381, 381-6  
(3 Lakeview) Zone municipale RF-2

ATTENDU QU'une dérogation mineure a été demandée  
des propriétaires du lot #P381 & #381-6 sur chemin  
Lakeview;

ATTENDU QUE la dérogation concerne la construction  
d'un garage à 7 mètres de la ligne latérale au  
lieu de 15 mètres tel que stipulé à l'article  
5.1.1 du règlement de zonage #264-2008;

ATTENDU QUE la dérogation mineure demandée ne  
porte pas atteinte à la jouissance par les  
propriétaires voisins, de leurs droits de  
propriétés;

ATTENDU QUE la recommandation du comité  
consultatif d'urbanisme est d'approuver la  
demande;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseiller Horne  
appuyé par conseillère McBrine  
& résolu à l'unanimité QUE la municipalité de  
Bolton-Ouest approuve la demande de dérogation  
mineure #057 afin de construire un garage à 7  
mètres de la ligne latérale au lieu de 15 mètres  
tel que stipulé à l'article 5.1.1 du règlement de  
zonage #264-2008.

5.2

#088-0813

Rapport du CCU

Proposé par conseiller Tuer  
appuyé par conseillère McBrine et résolu à  
l'unanimité QUE le rapport du CCU soit approuvé  
tel que préparé.

5.3

#089-0813

Adoption de projet des règlements #264-2008-1-2013  
modifiant le règlement de zonage #264-2008,  
#265-2008-1-2013 modifiant le règlement de  
lotissement #265-2008 et #271-2008-1-2013  
modifiant le plan d'urbanisme #271-2008 afin de se  
conformer au schéma d'aménagement régional révisé

Proposé par conseiller Briggs  
appuyé par conseillère McBrine et résolu à  
l'unanimité QUE le conseil municipal de  
Bolton-Ouest adopte le projet du règlement #264-  
2008-\*1-2013 modifiant le règlement du zonage  
#264-2008, le projet du règlement #265-2008-1-2013  
modifiant le règlement de lotissement #265-2008 et  
le projet du règlement #271-2008-1-2013 modifiant  
le plan d'urbanisme afin de se conformer au schéma  
d'aménagement régional révisé.

5.4

#090-0813

RÉSOLUTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT #266-2008  
INTITULÉ CONSTRUCTION AFIN DE SE CONFORMER AU  
SCHEMA D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL RÉVISÉ

CONSIDÉRANT QUE la MRC Brome-Missisquoi a adopté  
le schéma d'aménagement régional révisé, 2<sup>ième</sup>  
version le 20 mai 2008 et que la municipalité de  
Bolton-Ouest doit s'y conformer d'ici la fin de  
l'année 2013;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de construction ne  
nécessite aucune modification puisqu'il intègre  
déjà les exigences du schéma d'aménagement;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseiller Horne  
appuyé par conseillère Merovitz  
et résolu à l'unanimité QUE le règlement de  
construction #266-2008 n'ait besoin d'aucune  
modification puisqu'il respecte les exigences du  
schéma d'aménagement régional révisé.

5.5

#091-0813

RÉSOLUTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT #267-2008  
INTITULÉ PERMIS ET LES CERTIFICATS AFIN DE SE  
CONFORMER AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL RÉVISÉ

CONSIDÉRANT QUE la MRC Brome-Missisquoi a adopté  
le schéma d'aménagement régional révisé, 2<sup>ième</sup>  
version le 20 mai 2008 et que la municipalité de  
Bolton-Ouest doit s'y conformer d'ici la fin de  
l'année 2013;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de permis et les certificats ne nécessite aucune modification puisqu'il intègre déjà les exigences du schéma d'aménagement;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseillère  
McBrine  
appuyé par conseiller Tuer  
et résolu à l'unanimité QUE le règlement de permis et les certificats #267-2008 n'ait besoin d'aucune modification puisqu'il respecte les exigences du schéma d'aménagement régional révisé.

5.6

#092-0813

RÉSOLUTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT #326-2008  
INTITULÉ CONDITIONS D'ÉMISSION DU PERMIS DE  
CONSTRUCTION AFIN DE SE CONFORMER AU SCHÉMA  
D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL RÉVISÉ

CONSIDÉRANT QUE la MRC Brome-Missisquoi a adopté le schéma d'aménagement régional révisé, 2<sup>ième</sup> version le 20 mai 2008 et que la municipalité de Bolton-Ouest doit s'y conformer d'ici la fin de l'année 2013;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les conditions d'émission du permis ne nécessite aucune modification puisqu'il intègre déjà les exigences du schéma d'aménagement;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseillère  
Merovitz  
appuyé par conseiller Briggs  
et résolu à l'unanimité QUE le règlement sur les conditions d'émission du permis de construction #326-2008 n'ait besoin d'aucune modification puisqu'il respecte les exigences du schéma d'aménagement régional révisé.

5.7

#093-0813

Adoption de projet du règlement #271-2008-2-2013  
modifiant le plan d'urbanisme afin d'inclure le  
bien patrimonial du cimetière dans une zone à  
protéger

Proposé par conseiller Tuer  
appuyé par conseiller Horne et résolu à l'unanimité QUE le conseil municipal adopte le projet du règlement #271-2008-2-2013 modifiant le plan d'urbanisme afin d'inclure le bien culturelle de la cimetière Fuller dans une zone à protéger.

5.8

AVIS DE MOTION, est, par la présente donné avec dispense de lecture par conseiller Horne qu'à une prochaine séance de conseil, on fera une proposition d'adopter un règlement amendant le règlement de 329-2010 la vidange obligatoire des fosses septiques afin d'inclure dans la section terminologie la définition des puisards.

6.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1

#094-0813

Proposé par conseiller Briggs  
appuyé par conseiller Horne et résolu à  
l'unanimité QUE le rapport de l'Inspecteur  
Municipal soit approuvé ainsi que son chèque de  
kilométrage au montant de \$132.75

7.

CORRESPONDANCE

7.1

#095-0813

Demande d'appui de la Ville de Sutton afin  
d'ajouter les dispositions de leur règlement #229  
intitulé règlement imposant le port du casque à  
vélo pour les moins de 18 ans dans notre règlement  
#RM 330 concernant la circulation et le  
stationnement

Proposé par conseillère McBrine  
appuyé par conseiller Horne et résolu QUE la  
municipalité de Bolton-Ouest est d'accord de  
modifier le règlement RM 330 afin d'inclure les  
dispositions concernant le port du casque à vélo  
pour les moins de 18ans et DE TRANSMETTRE la  
présente résolution à la MRC Brome-Missisquoi.

4 en faveur

1 opposé (conseillère Merovitz)

8.

ADMINISTRATION

8.1

#096-0813

Formation de groupe-Élection

Proposé par conseillère McBrine  
appuyé par conseiller Tuer et résolu à  
l'unanimité D'APPROUVER une dépense au montant de  
\$200.00 plus taxes pour l'inscription de Lyne  
Hébert afin d'assister à la formation de groupe à  
Sherbrooke et DE REMBOURSER les frais des repas et  
le kilométrage sur réception des pièces  
justificatives.

8.2

#097-0813

Assurances Municipales - juillet 2013-juillet 2014

Proposé par conseiller Horne  
appuyé par conseiller Tuer  
et résolu à l'unanimité de renouveler les  
assurances de dommages de la municipalité avec la  
firme Courtage Claude Hétu Inc. pour le terme du  
juillet 2013 au juillet 2014 avec une prime  
annuelle de \$5,477.00 incluant les taxes.

8.3

#098-0813

Assurances collectives pour les employés de la  
municipalité de Bolton-Ouest

CONSIDÉRANT LE MANDAT CONFIE AU Groupe Financier  
AGA inc. (AGA) afin d'agir à titre de consultant  
pour la municipalité de Bolton-Ouest dans le but

de mettre en place un régime d'assurance collectives pour les employés de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cinq compagnies ont déposé une soumission dans les délais prescrit au devis;

CONSIDÉRANT les conclusions et les recommandations d'AGA;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseiller Horne

appuyé par conseillère Merovitz et résolu QUE:

1. D'ACCEPTER la soumission d'Assomption Vie pour toutes les protections qui y sont prévues outre la couverture de DMA qui sera couverte par Industrielle Alliance;

2. QUE ce contrat soit pour une durée de soixante (60) mois maximum conformément au Code Municipal de Québec;

3. QUE ce contrat sera sujet au premier renouvellement après une période de 16 mois pour la couverture de santé et après 28 mois pour les autres garanties démographiques, et que les autres renouvellements seront aux 12 mois et ce selon ce qui apparaît aux tableaux déposés par AGA dans le rapport d'étude à la page 15;

4. QUE la mise en vigueur soit effective le 1<sup>er</sup> septembre 2013;

5. QUE l'augmentation maximale de 20% au premier renouvellement pour la garantie à expérience, soit la santé;

6. il est entendu QUE les primes peuvent varier en fonction du volume (c'est-à-dire des ajouts, des retraits ou des variations dans le nombre et la fonction des personnes adhérentes);

7. D'ACCEPTER la mise en place d'un régime d'assurance collective avec Assomption Vie et Industrielle et ce, par l'intermédiaire Groupe Financier AGA inc. agissant à titre de consultant expert en assurance collective et administrateur du dit régime.

3 en faveur

2 opposés (conseillers McBrine & Briggs)

#### 8.4

Le conseil municipal accepte avec regret la lettre de démission de la Directrice-générale qui est effective le 30 septembre 2013.

#### 9.

##### VOIRIE

##### 9.1

##### #099-0813

##### Rapport de l'inspecteur à la voirie

Proposé par conseiller Horne

appuyé par conseiller McBrine et résolu à l'unanimité QUE le rapport de l'inspecteur à la voirie pour le mois de juillet 2013 soit approuvé ainsi que son chèque de kilométrage au montant de \$393.30.

10.

INCENDIE

10.1

Il n'y avait pas d'interventions pour le mois de juillet 2013. Il y avait des coûts au montant de \$8,250 pour le mois d'avril et \$6,130 pour le mois de mai 2013.

11.

VARIA

#100-0813

La FQM invite les municipalités à faire preuve de générosité en donnant des dons à la Croix-Rouge pour la terrible tragédie ferroviaire survenue à Lac-Mégantic

ATTENDU QUE la Croix-Rouge a mis sur pied un fonds spécial à l'intention des victimes de Lac-Mégantic;

ATTENDU QUE la meilleure façon d'aider est de faire un don;

ATTENDU QUE les dons en argent sont le meilleur moyen d'apporter une aide concrète et immédiate aux personnes touchées par cette catastrophe;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseiller Horne appuyé par conseillère McBrine et résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest autorise un don au montant de \$1,000.00 à la Croix-Rouge pour le fonds spécial à l'intention des victimes de Lac-Mégantic.

12.

COMPTES A PAYER

Solde bancaire au 30.06.13	\$77,581.88
Dépenses juillet 2013	95,338.88
Dépôts juillet 2013	88,851.64
Solde bancaire au 31.07.13	\$71,094.64 +
CPG \$579,331.60 + CPG \$148,494.14 (fonds de parcs & terrain de jeux)	

Je, la secrétaire soussignée certifie que la municipalité dispose des fonds nécessaires afin de payer les comptes des mois de juillet 2013/août 2013 au montant de \$120,049.80.

#101-0813

Paiement des comptes

Proposé par conseiller Briggs appuyé par conseiller Horne & résolu à l'unanimité QUE les comptes des mois de juillet 2013 /août 2013 au montant de \$120,495.82 soient payés.

Proposé par conseiller Merovitz que la réunion se termine à 21h30.

Adopté

---

Peter Kralik  
Secrétaire

---

Donald Badger  
Maire

5 aout 2013

**LA PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL AURA LIEU MARDI LE 3 SEPTEMBRE 2013 À 19H30.** Le procès-verbal n'est pas officiel avant qu'il est adopté et signé à une séance du conseil subséquente.